

## **Du rêve à la réalité**

**Date :** 2 janvier 2016

Je vous invite à mesurer la distance qui s'est creusée entre l'article ci-dessous qui a été publié dans la revue Nous-Vous-Ille au moment du lancement du galléco et la réalité qui est apparue dans les semaines et mois qui ont suivi, puisque :

- aucune collectivité locale n'a adhéré à l'association en qualité de collectivité locale
- tout bien compris, la dépense engagée est d'au moins 500.000 euros
- l'association n'a pas les moyens de rembourser l'avance de 40.000 euros dans 4 mois
- le taux de change 21 gallécos contre 20 euros n'a pas duré bien longtemps
- la sécurisation par code à bulles qui a coûté cher au département n'a pas fonctionné
- il est strictement interdit de rendre la monnaie en euros
- sur les 4 banques partenaires, 3 se sont immédiatement retirées du projet
- l'expérimentation n'a pas été concluante puisqu'elle n'a pas été étendue à l'Ille-et-Vilaine

Si les tests menés à partir du mois de septembre sont concluants, tous les habitants pourront en 2014 payer biens et services avec cette monnaie alternative. Une bonne nouvelle pour l'économie locale. Le galléco entre de bonnes mains L'association Galléco a vu le jour le 21 mars dernier pour gérer la monnaie éponyme. Basée à la Maison de l'économie sociale et solidaire, à Rennes, elle est ouverte à tous les citoyens, entreprises, partenaires ou collectivités locales. Pour accompagner le projet, le Département a voté en février dernier une enveloppe de 350 000 € pour la période 2013-2016. L'association pourra ainsi embaucher deux personnes. Une avance de 40 000 € lui permettra de disposer d'un fonds de garantie correspondant à la valeur de la monnaie solidaire mise en circulation. VOIR LA VIDÉO > [www.ille-et-vilaine.fr/galleco/L'action](http://www.ille-et-vilaine.fr/galleco/L'action) 1galléco = 1 euro... et même un peu plus, puisque le taux de change sera de 21 gallécos pour 20 euros. Un bonus pour tous ceux qui voudraient adopter cette nouvelle monnaie. 10000 coupures, d'une valeur totale de 40000 gallécos, vont être mises en circulation en septembre dans les pays de Fougères, de Redon, et le canton de Rennes-centre. Ces coupons-billets de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 gallécos sont sécurisés par un « code à bulles ». Légalement, ils s'apparentent à un titre de service sur support papier (comme les tickets restaurant). ADHÉSION La monnaie peut être rendue en gallécos, ou en euros s'il s'agit de centimes. Après adhésion à l'association Galléco, la nouvelle monnaie pourra être retirée auprès des agences locales des quatre banques partenaires (Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne) et utilisée dans l'ensemble des magasins signataires de la charte galléco. Leur vitrine sera estampillée d'un macaron distinctif. Les premiers adhérents seront de petits magasins d'alimentation ou de vêtements, des restaurants, des crêperies, des bars, des librairies, des coiffeurs... mais aussi des prestataires de services : imprimerie, entreprises de livraison ou de nettoyage. Ils pourront à leur tour dépenser leurs gallécos chez leurs fournisseurs. La reconversion en euros étant garantie, les entreprises ne courent absolument aucun risque. Si l'expérimentation se révèle concluante, elle sera étendue l'an prochain à toute l'Ille-et-Vilaine. CORINNE DUVAL JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2013 NOUS VOUS ILLE 15 PHOTO CHARLES CRIÉ

On attend encore l'évaluation promise par le Département, qui fait mine de se satisfaire jusqu'à ce jour du seul bilan qui a été établi fin septembre 2014... **par l'association elle-même et sur les seuls indicateurs prévus dans la convention** qui la lie au département.

Mais nul doute que cela devrait bientôt venir, puisque c'est une promesse de campagne d'Energies solidaires : « *Nous évaluerons les effets de la mise en circulation de la monnaie complémentaire* »

## CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

---

*Galléco sur les territoires d'expérimentation afin d'étudier, le cas échéant, sa généralisation* » (page 5 du programme proposé aux électeurs)

Pour aller plus loin : [Mes 38 contributions précédentes à l'évaluation du galléco](#)